



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2022-010

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2022-01-05-00009 - ARRETE DEC_DNB_XIII_22_01 du
05.01.2022_Dérogations DNB session 2022 (1 page)

Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2022-01-11-00005 - Arrêté n° 2022-07-0001 du 11 janvier 2022 autorisant la sous-traitant pour la reconstitution de médicaments anticancéreux injectables par l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (ICLN), sis à Saint Priest en Jarez (42), pour le compte de l'Hôpital du Gier, sis à Saint Chamond (2 pages)

Page 4

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2021-12-31-00005 - 2021-14-0257 ESAT Diou ESAT Deneuille Les
Chantelle regrpmt (5 pages)

Page 6

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2021-12-28-00009 - Arrêté N°2020-19-0290 portant modification de l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 modifié portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (13 pages)

Page 11

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR

84-2022-01-13-00001 - Arrêté DREETS n° 2022-005 du 13 janvier 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes. (3 pages)

Page 24



DEC DNB

Réf N° DEC/DNB/XIII/22/01

Affaire suivie par : Sylvie VACHERAT

Tél : 04 76 74 72 43

Mél : ce.dnb@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC/DNB/XIII/22/01 du 05/01/2022

- Articles D332-23 et D332-6 du code de l'éducation
- Arrêté SJC n°2021-16 relatif au service mutualisé académique compétent pour le Diplôme National du Brevet et le Certificat de Formation Générale
- Note de service du 22 septembre 2021 (BO n°36 DU 30.09.21) relative au calendrier des épreuves de la session 2022
- Circulaire académique n° 2021-773/DEC/DNB/SV du 12 octobre 2021
- Circulaire académique corrective n° 2021-795/DEC/DNB/SV du 21 octobre 2021

Article 1 : la commission académique de dérogation du Diplôme National du Brevet de la voie générale vers la voie professionnelle pour la session 2022, est composée comme suit :

M.	COUX François	DSDEN de la Savoie Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'éducation nationale	Président
M.	MARTIN Didier	Rectorat de l'académie de Grenoble Doyen IA-IPR	Membre
M.	JACQ Guillaume	Rectorat de l'académie de Grenoble Doyen IEN ET-EG	Membre
M.	RECK Pascal	DSDEN de l'Ardèche IEN-IO	Membre
M.	BOUHABA Ahmed	DSDEN de la Drôme IEN-IO	Membre
Mme	CHANAL Frédérique	DSDEN de l'Isère IEN-IO	Membre
Mme	BANNOU Dalila	DSDEN de la Savoie IEN-IO	Membre
Mme	THOMAS-FAUCHER Pascale	DSDEN de la Haute-Savoie IEN-IO	Membre

Article 2 : la commission se réunira le lundi 17 janvier 2022 à 13h15 au Tremble, 121 avenue de Vignate, 38610 Gières.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2022-07-0001

Autorisant la sous-traitance pour la reconstitution de médicaments anticancéreux injectables par l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (ICLN), sis à Saint Priest en Jarez (42) pour le compte de l'Hôpital du Gier, sis à Saint Chamond

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5126-1 à 11 ; R. 5126-1 à R. 5126-66 ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu la décision du directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 5 novembre 2007 prise en application de l'article L. 5121-5 du Code de la Santé Publique relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Considérant l'arrêté n° 2016-6549 en date du 16 décembre 2016 autorisant la sous-traitance pour la reconstitution de médicaments anticancéreux injectables par l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth pour le compte de l'Hôpital du Gier pour une durée de 5 ans à compter du 15 septembre 2016 ;

Considérant le décret n° 2021-1669 du 15 décembre 2021 relatif à la fusion du Centre hospitalier régional de Saint Etienne et de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth ;

Considérant l'arrêté n° 2021-17-0543 fixant les modalités de transfert des biens, droits et obligations dont les autorisation d'activité de soins, de la pharmacie à usage intérieur et des reconnaissances contractuelles détenues par l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth au profit du Centre hospitalier régional de Saint Etienne suite à la fusion-absorption de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth par le Centre hospitalier régional de Saint Etienne ;

Considérant la demande en date du 16 septembre 2021, enregistrée complète le 16 septembre 2021 par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, présentée par l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth, sis 108 b avenue Albert Raimond, CS 60008, à Saint Priest en Jarez, pour le compte de l'Hôpital du Gier, sis 19 rue Victor Hugo à Saint Chamond, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de sous-traitance pour la reconstitution de médicaments anticancéreux injectables.

Considérant la convention établie entre l'Hôpital du Gier, donneur d'ordre, et l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth, prestataire, pour la réalisation de la sous-traitance susmentionnée, signée le 13 septembre 2021 par les directeurs et pharmaciens des deux établissements ;

Considérant l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 10 janvier 2022 ;

Considérant l'avis du Conseil central de la section H de l'Ordre National des Pharmaciens en date du 1^{er} novembre 2021 ;

Considérant que la pharmacie à usage intérieur de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth dispose de locaux, moyens en personnel et en équipements, et système d'information nécessaires à la sous-traitance demandée ;

ARRETE

Article 1er : L'autorisation est accordée au CHU de Saint Etienne (FINESS EJ : 420784878, pour son site de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (FINESS ET 420010241), sis 108 b avenue Albert Raimond, CS 60008, 42271 SAINT PRIEST EN JAREZ, en vue d'assurer la sous-traitance pour la reconstitution de médicaments anticancéreux injectables pour le compte de l'Hôpital du Gier (FINESS ET : 420780637), sis 19 rue Victor Hugo à Saint Chamond.

Article 2 : Le présent arrêté est valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre des Solidarités et de la Santé,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de la Délégation départementale de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au Recueil des actes administratifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 11 janvier 2022

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie

Catherine PERROT

Arrêté N° 2021-14-0257

Portant :

- **modification des autorisations de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) « ESAT de Diou » basé à DIOU (03290) et l'« ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE » basé à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) par rattachement de l'ESAT basé à DIOU en établissement secondaire ;**
- **changement de nom de l'ESAT basé à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) en ESAT « Les Genetaix » ;**
- **changement de nom de l'ESAT basé à DIOU (03290) en ESAT « Loire et Besbre » ;**
- **mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques**

GESTIONNAIRE : ASSOCIATION SAGESS

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n°2016-7141 du 15 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à GCSMS SAGESS pour le fonctionnement de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) « ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE » situé à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) à compter du 3 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3998-2007 du 15 novembre 2007 portant création partielle de l'ESAT basé à DIOU (03290) et géré par l'Association d'Accueil des Handicapés (ABAH) ;

Vu l'arrêté ARS n°2019-14-0159 portant cession des autorisations de l'ESAT de DIOU (03290) et de l'ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) ;

Vu l'arrêté ARS n°2019-14-0224 modifiant l'arrêté n°2019-14-0159 portant cession des autorisations de l'ESAT de DIOU (03290) et de l'ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) ;

Vu l'arrêté n°2019-14-0224 du 27 décembre 2019 modifiant l'arrêté n°2019-14-0159 portant cession des autorisations de l'ESAT de Deneuille Les Chantelles et l'ESAT de Diou ;

Considérant l'instruction DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant l'attestation nominative de changement de nom de rue du 16 décembre 2021 délivrée par la commune de DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) actant l'adresse de l'« ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE » au 7 route de Monestier à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) ;

Considérant l'extrait SIREN en date du 30 novembre 2011 attestant du nom de l'ESAT « Les Genetaix » basé à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) ;

Considérant l'extrait SIREN en date du 30 novembre 2011 attestant du nom de l'ESAT « Loire et Besbre » basé à DIOU (03290) ;

Considérant le souhait de l'organisme gestionnaire d'optimiser la gestion des demandes et les files d'attente au plus proche des besoins des bassins de vie, et mieux appréhender la gestion des places sur les ESAT de DIOU (03290) et l'ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) ;

Considérant qu'en mutualisant certaines fonctions et outils transverses en réduisant la charge administrative par établissement en mutualisant le budget social, le rattachement de l'ESAT de DIOU (03290) en tant qu'établissement secondaire de l'ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) permettrait de ramener le budget social à l'équilibre et de mieux répondre aux réalités de bassins économiques disposant de faibles capacités inclusives ;

Considérant que la demande présentée est sans incidence sur le fonctionnement des établissements concernés en termes de conditions d'implantation et de conditions techniques de fonctionnement et qu'elle permettra l'amélioration de l'accompagnement des résidents des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) concernés ;

ARRÊTENT

Article 1 : Les autorisations visées à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrées à l'Association SAGESS pour la gestion de l'établissement et services d'aide par le travail (ESAT) « ESAT de DIOU » sis ZA Les Vernisses à DIOU à DENEUILLE LES CHANTELLE (03290), et l'« ESAT de DENEUILLE LES CHANTELLE » sis DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) sont modifiées comme suit :

- rattachement de l'ESAT « Les Genetaix » à l'ESAT « Loire et Besbre » en établissement secondaire ;
- changement de nom de la structure basée à DENEUILLE LES CHANTELLE (03140) en « ESAT Les Genetaix » ;
- changement de nom de la structure basée à DIOU (03290) en ESAT « Loire et Besbre ».

Article 2 : Les autres caractéristiques de l'autorisation restent inchangées.

Article 3 : Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de l'ESAT « Les Genetaix », autorisé pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de la deuxième évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code.

Article 4 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS), (voir annexe).

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, selon les termes de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 7 : Le Directeur de la Délégation Départementale de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 31/12/2021

Le Directeur général
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

Annexe FINESS

Mouvement FINESS : Rattachement d'un ESAT en établissement secondaire, changement de nom et mise en œuvre de la nouvelle nomenclature FINESS

Etablissements/équipements (avant le présent arrêté) :

Entité juridique : ASSOCIATION SAGESS
Adresse : 71 Route de Saulcet - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
N° FINESS EJ : 03 000 725 6
Statut : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Etablissement : ESAT DENEUILLE LES CHANTELLE
Adresse : 03140 DENEUILLE LES CHANTELLE
N° FINESS ET : 03 078 305 4
Catégorie : 246 - Etablissement et services d'aide par le travail

Equipements :

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernière autorisation en cours
1	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	117 Déficience intellectuelle	37	2019-14-0224
2	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	206 Handicap psychique	20	2019-14-0224
3	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	010 Tous types de Déficiences Personnes Handicapées (SAI)	3	2019-14-0224

Conventions :

N°	Objet	Date
01	CPOM	01/01/2013

Etablissement : ESAT de Diou
Adresse : ZA Les Vernisses - 03290 DIOU
N° FINESS ET : 03 000 362 8
Catégorie : 246 - Etablissement et services d'aide par le travail

Equipements :

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernière autorisation en cours
1	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	117 Déficience intellectuelle	15	2019-14-0224
2	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	206 Handicap psychique	5	2019-14-0224

Conventions :

N°	Objet	Date
01	CPOM	01/01/2013

Etablissements/équipements (après le présent arrêté) :

Entité juridique : ASSOCIATION SAGESS
Adresse : 71 Route de Saulcet - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
N° FINESS EJ : 03 000 725 6
Statut : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Etablissement principal : ESAT « Les Genetaix »
Adresse : 7 route de Monestier - 03140 DENEUILLE LES CHANTELLE
N° FINESS ET : 03 078 305 4
Catégorie : 246 - Etablissement et services d'aide par le travail

Equipements :

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernière autorisation en cours
1	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	117 Déficience intellectuelle	37	Le présent arrêté
2	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	206 Handicap psychique	20	Le présent arrêté
3	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	010 Tous types de Déficiences Personnes Handicapées (SAI)	3	Le présent arrêté

Conventions :

N°	Objet	Date
01	CPOM	01/01/2013

Etablissement secondaire : ESAT « Loire et Besbre »
Adresse : ZA Les Vernisses - 03290 DIOU
N° FINESS ET : 03 000 362 8
Catégorie : 246 - Etablissement et services d'aide par le travail

Equipements :

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernière autorisation en cours
1	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	117 Déficience intellectuelle	15	Le présent arrêté
2	908 Aide Travail Adultes Handicapés	14 Externat	206 Handicap psychique	5	Le présent arrêté

Conventions :

N°	Objet	Date
01	CPOM	01/01/2013

Arrêté N° 2021-19-0290

Portant modification de l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 modifié portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R6152-22, R6152-219, R6152-404-1, R6152-508-1, D6152-23-1, D6152-220-1, D6152-417 et D6152-417 et D6152-514-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté N°2021-19-0249 du 29 octobre 2021 portant modification de l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire en date du 30 juin 2021 ;

Considérant que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes par les directeurs d'établissements après concertation au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a proposé des critères de priorisation ;

Considérant que la commission régionale paritaire a émis un avis favorable sur la liste des postes priorités ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des postes de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est fixée pour les établissements et spécialités conformément à l'annexe du présent arrêté, pour une durée de 3 ans révisable annuellement.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un recours peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié

Fait à Lyon le 28 décembre 2021

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Annexe

GHT	Etablissement public de santé	Spécialité	Postes PECH attribués pour 2021
ALPES DAUPHINE	CH ALPES ISERE	Psychiatrie	6
ALPES DAUPHINE	CH ALPES ISERE	Psychiatrie	5
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Médecine générale	1
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Médecine physique et réadaptation	1
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Radiologie et imagerie médicale	1
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Anesthésie-réanimation	4
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Médecine d'urgence	25
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Radiologie et imagerie médicale	3
Total GHT ALPES DAUPHINE			46
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Anesthésie-réanimation	2
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Gériatrie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Médecine cardiovasculaire	2
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Médecine d'urgence	4
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Oncologie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Pneumologie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Radiologie	1
Total GHT BRESSE HAUT-BUGEY			12
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie viscérale et digestive	1
CANTAL	CH AURILLAC	Neurologie	2
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie vasculaire	1
CANTAL	CH AURILLAC	Pneumologie	2
CANTAL	CH AURILLAC	Anesthésie-réanimation	6
CANTAL	CH AURILLAC	Gynécologie-obstétrique	1
CANTAL	CH AURILLAC	Médecine cardiovasculaire	3
CANTAL	CH AURILLAC	Médecine d'urgence	4
CANTAL	CH AURILLAC	Radiologie et imagerie médicale	3
CANTAL	CH MAURIAC	Gériatrie	1
CANTAL	CH MAURIAC	Médecine d'urgence	1
CANTAL	CH MAURIAC	Médecine générale	1
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Anesthésie-réanimation	1
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Gynécologie-obstétrique	2
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Médecine d'urgence	3

CANTAL	CH SAINT FLOUR	Radiologie et imagerie médicale	1
Total GHT CANTAL			34
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Anesthésie-réanimation	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Gériatrie	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Gynécologie-obstétrique	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Médecine cardiovasculaire	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Médecine d'urgence	2
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Oncologie	1
Total GHT DROME SUD ARDECHE			7
GENEVOIS ALBANAIS ANNECY	CH ANNECY GENEVOIS	Anesthésie-réanimation	6
GENEVOIS ALBANAIS ANNECY	CH ANNECY GENEVOIS	Gériatrie	4
GENEVOIS ALBANAIS ANNECY	CH ANNECY GENEVOIS	Gynécologie-obstétrique	4
GENEVOIS ALBANAIS ANNECY	CH ANNECY GENEVOIS	Psychiatrie	4
GENEVOIS ALBANAIS ANNECY	CH ANNECY GENEVOIS	Radiologie et imagerie médicale	4
Total GHT GENEVOIS ANNECY ALBANAIS			22
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Biologie médicale	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Neurologie	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Pédiatrie	2
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Chirurgie vasculaire	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Médecine et santé au travail	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Oncologie	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Pneumologie	2
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Anesthésie-réanimation	3
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Gynécologie-obstétrique	3
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Médecine d'urgence	3
Total GHT HAUTE-LOIRE			18
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Hématologie	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Pédiatrie	2
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Chirurgie vasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Oncologie	2
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Anesthésie-réanimation	4
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Gériatrie	1

LEMAN MONT BLANC	CHAL	Gynécologie-obstétrique	3
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Hépatogastro-entérologie	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine d'urgence	3
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine intensive-réanimation	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAL ANDREVE TAN	Gériatrie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAL ANDREVE TAN	Médecine générale	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Anesthésie-réanimation	5
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Hépatogastro-entérologie	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine d'urgence	5
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine générale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Oncologie	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Pneumologie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Anesthésie-réanimation	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Gériatrie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Gériatrie	3
LEMAN MONT BLANC	Etablissement Public de Santé Mentale (ESPM 74)	Psychiatrie	3
Total GHT LEMAN MONT BLANC			56
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Chirurgie viscérale et digestive	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Pédiatrie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Oncologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Anesthésie-réanimation	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Gériatrie	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Hépatogastro-entérologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine d'urgence	4

LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine générale	3
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Néphrologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Anesthésie-réanimation	2
LOIRE	CH DU FOREZ	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine d'urgence	3
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine générale	3
LOIRE	CH DU FOREZ	Pneumologie	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Psychiatrie	1
LOIRE	CH ROANNE	Anesthésie-réanimation	2
LOIRE	CH ROANNE	Hépatogastro-entérologie	1
LOIRE	CH ROANNE	Médecine d'urgence	2
LOIRE	CH ROANNE	Médecine générale	2
LOIRE	CH ROANNE	Pneumologie	2
LOIRE	CH ROANNE	Psychiatrie	2
LOIRE	CH ROANNE	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Anesthésie-réanimation	10
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Médecine d'urgence	16
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Psychiatrie	16
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Radiologie et imagerie médicale	7
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Anesthésie-réanimation	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Hépatogastro-entérologie	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Médecine d'urgence	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Anesthésie-réanimation	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Gériatrie	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Gynécologie-obstétrique	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine d'urgence	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine générale	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Ophthalmologie	1
LOIRE	Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth	Oncologie médicale	1
LOIRE	Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth	Oncologie radiothérapie	2
Total GHT LOIRE			120

RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH BEAUJOLAIS VERT	Gériatrie	1
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH BEAUJOLAIS VERT	Médecine générale	1
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH SAINT CYR AU MONT D'OR	Psychiatrie	3
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH TARARE	Gériatrie	2
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH TARARE	Médecine d'urgence	3
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Anesthésie-réanimation	2
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Gériatrie	4
RHONE BEAUJOLAIS DOMBES	NORD	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Médecine d'urgence	10
Total GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES				26
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Anesthésie-réanimation	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Gériatrie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Hépatogastro-entérologie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Médecine d'urgence	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Médecine générale	5
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH CREST	Radiologie et imagerie médicale	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH DIE	Gériatrie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH DIE	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH DIE	Médecine d'urgence	4
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH DIE	Médecine générale	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH DIE	Radiologie et imagerie médicale	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH LE CHEYLARD	Gériatrie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH LE CHEYLARD	Médecine générale	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH TOURNON	Gériatrie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH TOURNON	Médecine générale	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE	Anesthésie-réanimation	8
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE	Gériatrie	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE	Hématologie	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE	Médecine cardiovasculaire	3

RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE		Médecine d'urgence	10
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE		Médecine générale	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE		Oncologie	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE		Ophthalmologie	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	CH VALENCE		Radiologie et imagerie médicale	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Anesthésie-réanimation	3
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Gériatrie	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Médecine d'urgence	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Médecine et santé au travail	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Médecine générale	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Médecine physique et réadaptation	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Oncologie	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Ophthalmologie	2
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
RHONE VIVARAIS	VERCORS	HOPITAUX NORD	DROME	Radiologie et imagerie médicale	2
Total GHT RHONE VERCORS VIVARAIS					82
SAVOIE BELLEY		CH BUGEY SUD BELLEY		Gynécologie-obstétrique	1
SAVOIE BELLEY		CH BUGEY SUD BELLEY		Médecine générale	3
SAVOIE BELLEY		CH BUGEY SUD BELLEY		Radiologie et imagerie médicale	1
SAVOIE BELLEY		CH BOURG ST MAURICE		Anesthésie-Réanimation	2
SAVOIE BELLEY		CH BOURG ST MAURICE		Gériatrie	1
SAVOIE BELLEY		CH BOURG ST MAURICE		Gynécologie-obstétrique	1
SAVOIE BELLEY		CH BOURG ST MAURICE		Médecine générale	1
SAVOIE BELLEY		CH BOURG ST MAURICE		Médecine d'urgence	1
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Gynécologie-obstétrique	2
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Médecine cardio-vasculaire	2
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Pneumologie	1
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Ophthalmologie	1
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Médecine générale	1
SAVOIE BELLEY		CH ALBERTVILLE- MOUTIERS (CHAM)		Médecine d'urgence	2

SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Gériatrie	1
SAVOIE BELLEY	CHS de la Savoie	Psychiatrie	2
Total GHT SAVOIE BELLEY			23
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Anesthésie-réanimation	6
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Pneumologie	2
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine cardiovasculaire	4
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Gériatrie	3
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine générale	2
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine d'urgence	3
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Radiologie et imagerie médicale	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Gynécologie-obstétrique	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Pédiatrie	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Hépatogastro-entérologie	2
Total GHT SUD DROME ARDECHE			25
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Neurologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Pédiatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Pharmacie hospitalière	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine interne et immunologie clinique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Neurologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Pédiatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Oncologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Chirurgie vasculaire	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine et santé au travail	1

TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Oncologie médicale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Pneumologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Autre - réanimation médicale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Chirurgie maxillo-faciale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Hématologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Psychiatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Médecine d'urgence	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Médecine générale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Psychiatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ETIENNE CLEMENTEL ENVAL	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ETIENNE CLEMENTEL ENVAL	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH GUY THOMAS RIOM	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Hépatogastro-entérologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Gériatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Gynécologie obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Hépatogastro-entérologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine d'urgence	7

TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Néphrologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Psychiatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Radiologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Gériatrie	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Gynécologie-obstétrique	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Hépto-gastro-entérologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine d'urgence	7
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine générale	5
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine intensive-réanimation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Néphrologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Ophthalmologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Psychiatrie	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Radiologie et imagerie médicale	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Pneumologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Psychiatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH THIERS	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Chirurgie vasculaire	1

TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Gériatrie	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Médecine d'urgence	6
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Médecine vasculaire	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Néphrologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Oncologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Ophtalmologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Orl	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Pneumologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Psychiatrie	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Urologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CHU CLERMONT-FERRAND	Anesthésie-réanimation	8
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CHU CLERMONT-FERRAND	Médecine d'urgence	6
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CHU CLERMONT-FERRAND	Radiologie et imagerie médicale	3
Total GHT TERRITOIRES D'AUVERGNE			153
VAL RHONE SANTE	CH LE VINATIER BRON	Psychiatrie	8
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Gériatrie	7
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Hépatogastro-entérologie	3
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Médecine cardiovasculaire	3
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Oncologie	1
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Ophtalmologie	2
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Radiologie et imagerie médicale	2
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Santé publique	1
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Gériatrie	1
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Gynécologie-obstétrique	2
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Médecine d'urgence	2
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Médecine physique et réadaptation	1
Total GHT VAL RHONE SANTE			33
TOTAL GENERAL			657



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Lyon, le 13 janvier 2022

ARRETE DREETS n° 2022-005

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL INSTITUTE AU SEIN DE LA DIRECTION REGIONALE DE
L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 34 et 36 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2021 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de chaque directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté de la DREETS n° 2021-286 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRETE

Article 1^{er} : la liste nominative des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes est fixée comme suit :

a) Représentant de l'administration :

- La présidente : la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant
- La secrétaire générale de la DREETS ou le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines

b) Représentants du personnel :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Jean SAME-NKONGO M. Johann JUHEL M. Christophe GAUTIER	M. Sébastien BOUDON Mme Pascale WENGER Mme Béatrice BOURCHEIX
CGT / Solidaires Fonction Publique	Mme Akila SASSI Mme Gaëlle DUPIRE M. Adrien DRIOLI-KOPIAN	Mme Florence DUFOUR M. Bruno DEFER M. Vincent FORRLER

c) Les médecins de prévention

d) Les conseillères de prévention

e) L'inspecteur santé et sécurité au travail

f) Les assistantes de service social du personnel

Article 2 : la présidente peut se faire assister en tant que de besoin par des agents exerçant des fonctions de responsabilité.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La directrice régionale

Signé

Isabelle NOTTER